

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3044

présenté par

M. Lainé, Mme Tuffnell et Mme Josso

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« compétences »,

insérer les mots :

« théoriques et techniques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser le contenu de l'éducation à l'environnement et au développement durable afin de s'assurer qu'il intègre bien l'apprentissage de compétences techniques.

En effet, ces compétences techniques sont essentielles pour que chacun puisse mener un mode de vie plus respectueux de l'environnement.

Parmi ces compétences, l'apprentissage de la cuisine, la réparation, la saisonnalité des aliments, l'éducation physique en pleine nature pourront être encouragés.